



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et 2.4

Numéro de référence : 2009-5363
Demande : Modification des propriétés chimiques de la préparation commerciale – Identité et proportion des produits de formulation
Produit : Insecticide Nipsit Inside 600
Numéro d'homologation : 28975
Matière active (m.a.) : Clothianidine
Numéro de document de l'ARLA : 2124105

Contexte

Le produit Nipsit Inside 600 (600 g/l de clothianidine; numéro d'homologation 28975) est une préparation liquide. Il s'agit un insecticide systémique du Groupe 4 pour le traitement des semences à utiliser avec le canola, le colza, le maïs et la pomme de terre pour le contrôle ou la suppression de certains insectes, y compris l'altise, la chrysomèle des racines du maïs, le vers-gris noir, la mouche des légumineuses, le taupin, le hanneton européen, le hanneton commun et le scarabée japonais, dans les installations commerciales de traitement des semences équipées d'un système de transfert fermé uniquement. Le produit a reçu une homologation conditionnelle à la présentation des données des études environnementales sur le terrain, qui ont été déclenchées par la demande 2009-3204.

But de la demande

La présente demande visait l'ajout d'une option de formulation alternative de l'insecticide Nipsit Inside 600.

Évaluation des propriétés chimiques

L'insecticide Nipsit Inside 600 est un produit liquide contenant la matière active clothianidine à une concentration nominale de 600 g/l. La densité de ce produit est de 1,27 à 1,29 g/ml et son pH est de 5,7 pour une solution à 1 % dans l'eau. À l'exception des caractéristiques de stabilité du produit entreposé et de corrosion, les exigences concernant les propriétés chimiques de l'insecticide Nipsit Inside 600 ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Les modifications apportées à la formulation devraient augmenter l'adhésion de la matière active aux semences. Cela pourrait réduire la formation de poussière de pesticide pouvant entraîner une exposition des organismes non ciblés. L'augmentation de l'adhésion aux semences pourrait avoir des conséquences sur le devenir environnemental en influant sur le lessivage et la translocation de la matière active, mais on pense qu'elle jouera un rôle mineur par rapport aux autres paramètres tels que la dose d'application, l'irrigation, l'espèce cultivée ou le type de sol.

Évaluation de la valeur

Les données soumises provenant de trois essais sur le terrain en petites parcelles menés en 2009 au Manitoba et en Saskatchewan ont montré que la nouvelle formulation de l'insecticide Nipsit Inside 600 est équivalente aux formulations homologuées de l'insecticide Nipsit Inside 600. La nouvelle formulation ne devrait avoir aucune incidence négative sur l'efficacité ou la tolérance des cultures. Par conséquent, l'ajout de la nouvelle option de formulation de l'insecticide Nipsit Inside 600 est étayé du point de vue de la valeur et de la durabilité.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements disponibles pour l'insecticide Nipsit Inside 600 et a jugé que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour ajouter une option de formulation alternative de l'insecticide Nipsit Inside 600.

L'insecticide Nipsit Inside 600 restera homologué à titre conditionnel. Des données sur les caractéristiques de stabilité du produit entreposé et de corrosion ont été ajoutées aux renseignements exigés sur les données environnementales.

References

PMRA Document Number	Reference
1840376	2009, Rationale to change the NipsIt Inside Insecticide formulation from the Bayer clothianidin formulations to the VC1713 formulation and subsequent VC1764 formulation, DACO: 0.8
2085431	2011, NipsIt Inside 600 Insecticide (Reg. No. 28975) VC-1764 Formulation Bridging Efficacy Trial Reports, DACO: 10.2.3.3
2085433	2011, NipsIt Inside 600 Insecticide (Reg. No. 28975) VC-1764 Formulation Bridging Efficacy Data, DACO: 10.2.3.3
2101465	2011, Value Summary for NipsIt Inside 600 Insecticide (Reg. No. 28975) Efficacy of Alternate Formulation VC-1764, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.3.1, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2101466	2011, MS Excel Spreadsheet - NipsIt Inside 600 Insecticide (Reg. No. 28975) VC-1764 Formulation Bridging Efficacy Data, DACO: 10.2.3.3
2085434	2011, Product Identity and Composition of V-10170 5 FS Insecticide (VC-1764 Formulation), Description of Materials Used to Produce the Product V-10170 5 FS Insecticide (VC-1764 Formulation), Description of Production Process for V- 10 170 5 FS Insecticide (VC- 1764 Formulation), Description of Formulation Process for V- 10 170 5 FS Insecticide (VC- 1764 Formulation), Discussion of Formation of Impurities for V- 10 170 5 FS Insecticide (VC- 1764 Formulation), Preliminary Analysis of V- 10 170 5 FS Insecticide (VC- 1764 Formulation), Certified Limits for V-10 170 5 FS Insecticide (VC-1764 Formulation), Enforcement Analytical Method for V-10 170 5 FS Insecticide (VC- 1764 Formulation), Submittal of Samples for V- 10 170 5 FS Insecticide (VC- 1764 Formulation), DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2
2085435	2011, Product Identity and Composition of V-10170 5 FS Insecticide (VC-1764 Formulation), Description of Materials Used to Produce the Product V-10170 5 FS Insecticide (VC-1764 Formulation), Description of Production Process for V- 10 170 5 FS Insecticide (VC-1764 Formulation), DACO: 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2
2085436	2011, Physical and Chemical Properties of NipsIt INSIDE 600 Insecticide, DACO: 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.